



Étude d'Incidence Québécoise sur les enfants évalués en protection de la jeunesse en 2019 (ÉIQ-2019)

Faits saillants

par

Sonia Hélie

Delphine Collin-Vézina

Nico Trocmé

Tonino Esposito

Barbara Fallon

Sophie Morin

Jean-François Cardin

6 février 2025

Contributions

CHERCHEURE PRINCIPALE

Sonia Hélie, Ph.D., Institut universitaire Jeunes en difficulté

CO-CHERCHEURS ET CO-CHERCHEURES

Nico Trocmé, Ph.D., Université McGill

Delphine Collin-Vézina, Ph.D., Université McGill

Tonino Esposito, Ph.D., Université de Montréal

COORDINATION

Sophie Morin, M.Sc., Institut universitaire Jeunes en difficulté

TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

Sophie Morin, M.Sc., Institut universitaire Jeunes en difficulté

Jean-François Cardin, M.Sc., Institut universitaire Jeunes en difficulté

FINANCEMENT

Ministère de la Santé et des Services sociaux

CITATION SUGGÉRÉE

Hélie, S., Collin-Vézina, D., Trocmé, N., Esposito, T., Fallon, B., Morin, S. et Cardin, J-F. (2024). Étude d'incidence québécoise sur les enfants évalués en protection de la jeunesse entre 1998 et 2019 (ÉIQ-2019) : faits saillants. Institut universitaire Jeunes en difficulté, 6 pages. <https://iujd.ca/fr/etude-dincidence-quebecoise-sur-les-enfants-evalues-en-protection-de-la-jeunesse-en-2019-eiq-2019>



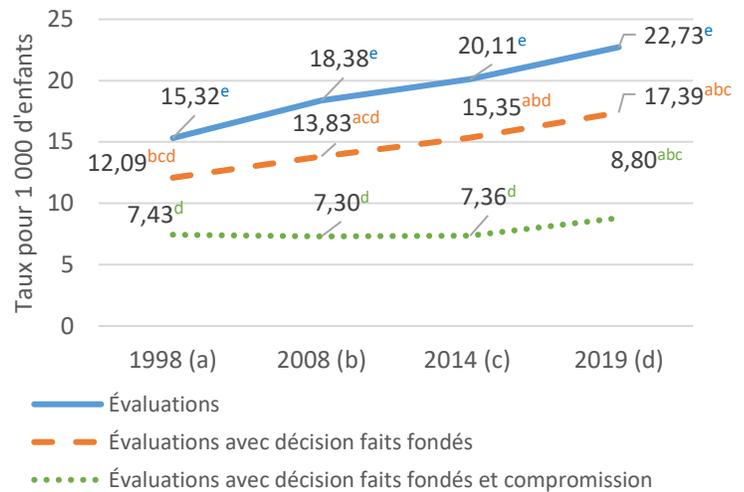
Faits saillants

L'évolution des taux d'enfants évalués entre 1998 et 2019 est présentée à la figure A selon la décision rendue à l'issue de l'évaluation. Ainsi, en 1998, 15 enfants pour mille ont été évalués par les services de protection de la jeunesse (SPJ) au Québec, contre 23 pour mille en 2019. Ceci représente une hausse de 48 %. Bien que l'augmentation soit généralisée à tous les groupes d'âge examinés, elle est plus marquée chez les enfants âgés de 6 à 11 ans. Le taux d'enfants évalués avec des faits fondés à l'issue de l'évaluation est plus faible. Celui-ci a connu une augmentation presque aussi importante (44 %) et est en progression constante depuis 1998. Enfin, le taux d'enfants évalués avec faits fondés et compromission de la sécurité ou du développement a augmenté de 18 % au sein de la population québécoise depuis 1998. Cependant, il est à noter que ce taux est demeuré stable de 1998 à 2014 et présente par la suite une augmentation significative entre **2014 et 2019**.

...

La figure B présente l'évolution du taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec en fonction de la source du signalement. Le taux d'enfants évalués dont le signalement était fait à titre personnel a diminué sur l'ensemble de la période, passant de 5,2 pour mille en 1998 à 3,6 pour mille en 2019. En revanche, le taux d'enfants évalués par une personne dans le cadre de ses fonctions professionnelles a augmenté significativement à chaque temps de mesure, passant de 9,7 pour mille en 1998 à 18,8 pour mille en 2019.

Figure A - Évolution des taux d'enfants évalués, d'enfants évalués avec faits fondés et d'enfants évalués avec faits fondés et compromission



^a Différence significative observée entre 1998 et l'année ciblée ($p < 0.01$)

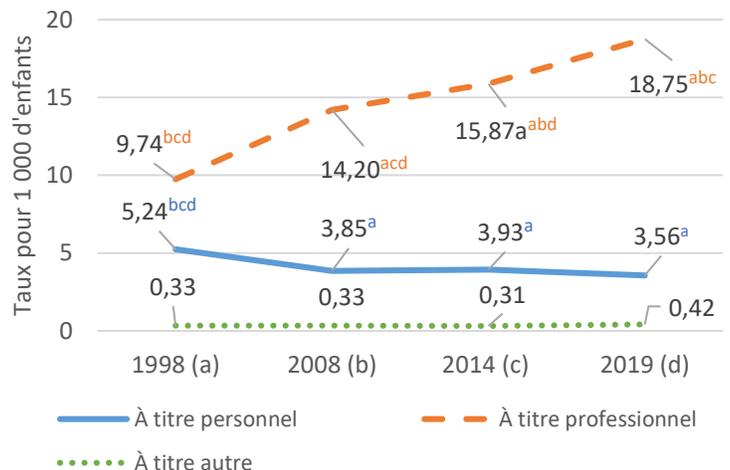
^b Différence significative observée entre 2008 et l'année ciblée ($p < 0.01$)

^c Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée ($p < 0.01$)

^d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée ($p < 0.01$)

^e Contrairement aux autres taux présentés, le taux global d'enfants évalués n'est pas une estimation : il est basé sur le volume annuel d'enfants évalués dans chacun des établissements participants.

Figure B — Évolution des taux d'enfants évalués dont la situation a été signalée à titre personnel, à titre professionnel ou à titre autre

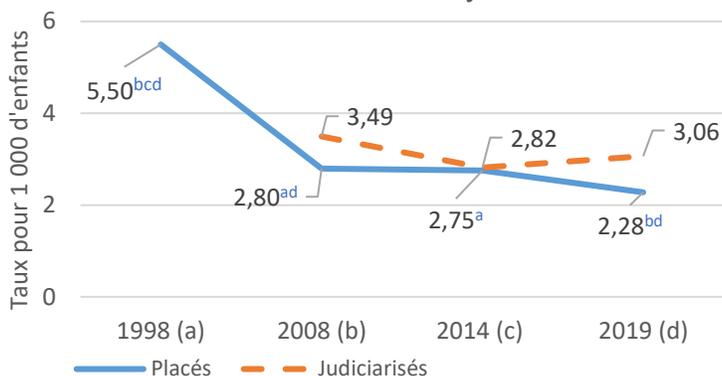


Le placement en milieu substitut et le recours au tribunal font partie des mesures pouvant être utilisées par les SPJ du Québec pour protéger l'enfant durant l'évaluation, durant l'orientation ou à l'issue de celle-ci. Comme l'indique la figure C, le taux d'enfants évalués et ayant été placés en milieu substitut durant l'une de ces étapes a diminué significativement sur l'ensemble de la période de 1998 à 2019, passant de 5,5 pour mille à 2,3 pour mille. Quant au taux d'enfants évalués et dont la situation a été judiciarisée durant l'évaluation ou l'orientation ou à l'issue de l'orientation, aucun changement significatif n'est observé entre 2008 et 2019.



La figure D porte exclusivement sur les enfants évalués avec des faits fondés¹. Cette figure présente l'évolution des taux entre 2014 et 2019, selon le motif d'intervention en vertu duquel la situation a été jugée fondée. Ainsi, entre 2014 et 2019, tous les motifs d'intervention liés à la maltraitance ont augmenté en fréquence dans la population d'enfants du Québec. Les motifs les plus fréquents, tant en 2014 qu'en 2019, sont la négligence et les mauvais traitements psychologiques. En 2019, ces motifs affectaient 6,6 enfants pour mille et 6,2 enfants pour mille, respectivement. À l'inverse, les troubles de comportement sérieux constituent le seul motif d'intervention pour lequel le taux a diminué de manière significative, passant de 2,9 pour mille à 2,4 pour mille. Finalement, les taux des trois motifs de risque sérieux de maltraitance n'ont pas changé de manière significative dans le temps.

Figure C — Évolution des taux d'enfants évalués et placés ainsi que des taux d'enfants évalués et dont la situation a été judiciarisée



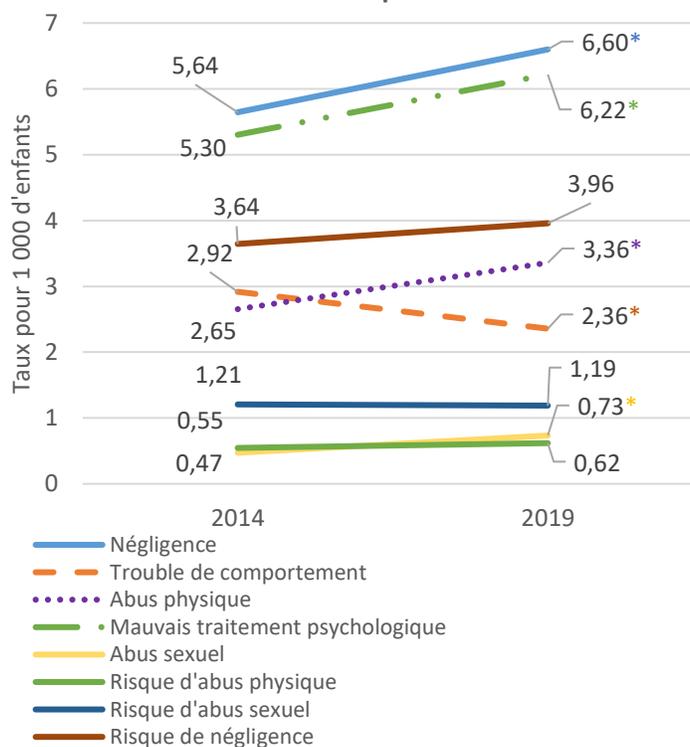
^a Différence significative observée entre 1998 et l'année ciblée ($p < 0.01$)

^b Différence significative observée entre 2008 et l'année ciblée ($p < 0.01$)

^c Différence significative observée entre 2014 et l'année ciblée ($p < 0.01$)

^d Différence significative observée entre 2019 et l'année ciblée ($p < 0.01$)

Figure D — Évolution des taux d'enfants évalués avec faits fondés pour chaque catégories de motifs de protection



* Différence significative observée entre 2014 et 2019 ($p < 0.01$).

¹ En raison d'une trop faible fréquence d'enfants évalués pour un motif d'abandon, ceux-ci ont été inclus avec les enfants évalués pour un motif de négligence.

SYNTHÈSE

La présente étude fournit un portrait de l'évolution des taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec au cours d'une période s'étalant sur plus de deux décennies, et ce en fonction de certaines caractéristiques des enfants et des situations évaluées. Les résultats révèlent que le taux annuel d'enfants évalués par les SPJ est en **progression** constante depuis les 22 dernières années couvertes par la présente étude. Bien que moins marquée, l'augmentation du taux d'enfants évalués avec faits fondés et sécurité ou développement compromis (SDC) est tout de même significative. Ces constats sont préoccupants puisqu'ils indiquent qu'en dépit des efforts de prévention déployés et des nombreuses réformes effectuées au cours des 20 années couvertes par l'étude (tant les réformes législatives de la LPJ que les réorganisations des services sociaux), le taux d'enfants en besoin de protection continue d'augmenter.

La présente étude ne permet pas d'identifier les facteurs en cause dans l'augmentation des taux d'enfants évalués par les SPJ au Québec depuis 1998. Cependant, certaines pistes d'explication peuvent être proposées. Tout d'abord, il est possible de penser que les services préventifs existants dits « universels » ne soient pas accessibles, disponibles en temps voulu ou adaptés aux besoins particuliers, et ce pour l'ensemble des familles québécoises (Esposito et al., 2023). De plus, il est raisonnable de croire que l'intervention de ces services auprès des familles expose davantage les enfants au sein de ces familles aux regards extérieurs, augmentant ainsi le taux d'enfants évalués suite à un signalement effectué par ces services, qui agiraient comme sentinelles. Nos résultats semblent confirmer cette première hypothèse, puisque le taux d'enfants évalués dont le signalement a été fait par une personne dans le cadre de ses fonctions professionnelles est en nette augmentation alors que les autres types de sources de signalement sont en baisse. En soi, une plus grande vigilance des différents

acteurs et actrices de la communauté concernés par la protection des enfants est une chose souhaitable, dans la mesure où les SPJ disposent des ressources nécessaires pour effectuer un triage adéquat et diligenter des situations signalées. Toutefois, cette situation pourrait être inquiétante si la hausse de signalements découle plutôt d'un manque de services préventifs, surtout si les SPJ manquent également de ressources adéquates pour répondre aux besoins de ces familles.

Les seules caractéristiques qui ont **diminué** en fréquence au sein de la population québécoise d'enfants sont les suivantes : a) les enfants évalués dont le signalement a été fait à titre personnel; b) les enfants évalués et placés en milieu substitut durant l'évaluation ou l'orientation; c) les enfants évalués et avec faits fondés pour un motif de troubles de comportement sérieux. En ce qui concerne la diminution du taux d'enfants évalués et placés, nos résultats appuient ceux d'études québécoises antérieures (Esposito et al., 2019a; Hélie et Esposito, 2024). Pour ce qui est de la baisse de celui des enfants évalués avec faits fondés pour un motif de troubles de comportement, il faut se rappeler qu'en 2007, ce motif a été défini dans la LPJ de manière plus étroite. Notamment, il a été modifié pour n'inclure que les comportements graves et continus qui portent atteinte à l'intégrité physique ou psychologique du jeune (ou d'autrui).

Dans l'ensemble, les résultats suggèrent qu'un nombre grandissant de situations sont portées à l'attention des SPJ au Québec et qu'une partie de plus en plus importante de ces situations ne nécessite pas de prise en charge. Dans le même sens, il a été constaté que plusieurs caractéristiques souvent associées à la complexité ou à la **sévérité** des situations sont en diminution ou sont stables au cours de la période étudiée. Plus précisément, le taux d'enfants évalués et placés a diminué alors que le taux d'enfants évalués

pour de multiples motifs et le taux d'enfants ayant leur situation judiciarisée sont demeurées stables.

À première vue, ces constats font contraste avec les échos du terrain rapportant que **les situations s'alourdissent** depuis de nombreuses années. Plusieurs hypothèses peuvent être émises pour tenter d'expliquer cet écart apparent. D'une part, il est possible que les situations documentées en 2019 soient perçues comme étant plus lourdes qu'avant en raison d'une présence plus importante d'enjeux structurels difficiles à traiter dans le contexte des SPJ – tels que l'isolement social, la défavorisation socioéconomique et les problèmes d'accès aux services en santé mentale – plutôt qu'en raison d'une plus grande sévérité des situations en termes de séquelles pour l'enfant. D'autre part, il se peut aussi que les intervenants et les intervenantes des SPJ soit moins formés ou moins outillés qu'avant pour accomplir leur rôle ou encore que leur charge de travail soit plus élevée qu'avant. Ceci pourrait amener le personnel d'intervention à percevoir leur travail comme étant plus lourd ou plus difficile. D'autres études seraient toutefois nécessaires afin de vérifier ces hypothèses.

Plusieurs résultats de la présente étude font aussi ressortir l'importance d'un **arrimage** adéquat entre les services dits « de première ligne », dont la mission est de soutenir les familles et prévenir l'aggravation de leurs difficultés, et les SPJ qui doivent être sollicités lorsque ces services ne suffisent plus ou lorsque la sécurité ou le développement de l'enfant est en jeu. Cet arrimage doit s'opérer dans les deux directions, c'est-à-dire que les services de soutien et de prévention doivent signaler les situations compromettantes aux SPJ et ces derniers doivent se retirer de la vie des familles et les référer vers les services de première ligne dès que la situation le permet. Le bon fonctionnement du système de protection québécois repose en grande partie sur cet arrimage qui, une fois actualisé, a le potentiel de

réduire le nombre d'enfants en situation de vulnérabilité desservis sous la LPJ. Il est donc impératif que les décideurs et les décideuses reconnaissent cette dynamique essentielle et investissent dans des stratégies pour améliorer cette collaboration, tel que recommandé par la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer les services préventifs et améliorer la collaboration entre ces services et les SPJ.



Bibliographie

- Esposito, T., Caldwell, J., Chabot, M., Blumenthal, A., Trocmé, N., Fallon, B., Hélie, S., et Afifi, T.-O. (2022). Childhood prevalence of involvement with the child protection system in Quebec: A longitudinal study. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 20(1), 1–15. <https://doi.org/10.3390/ijerph20010622>
- Esposito, T., Caldwell, J., Chabot, M., Hélie, S., et Trocmé, N. (2023). What if universal services don't have a universal impact? A spatial equity perspective on the prevalence of child protection intervention in a Canadian province. *Revue française des affaires sociales*, (3), 31–48. <https://doi.org/10.3917/rfas.233.0031>
- Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Gates-Panneton, G., Léveillé, S., et Robichaud, M.J. (2019a). Mieux comprendre pour mieux servir : Une démarche de mobilisation de connaissance en protection de la jeunesse au Québec. *Intervention*, (150), 5–24. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2019/12/ri_150_2019.2_esposito_trocme_chabot_gates-panneton_leveille_robichaud_0.pdf
- Esposito, T., Trocmé, T., Chabot, M., Robichaud, M.J., Léveillé, S., Desmarais, S., Gaumont, C., et al. (2019b). *Gestion fondée sur les indicateurs de suivi clinique (GFISC) en protection de la jeunesse : Rapport provincial GFISC—Extraction 2017*. Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-418_Rapport_GFISC_2017.pdf
- Hélie, S., Collin-Vézina, D., Turcotte, D., Trocmé, N., et Girouard, N. (2017). *Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2014 (ÉIQ-2014) : Rapport final*. Institut universitaire Jeunes en difficulté. <https://cwrp.ca/fr/publications/etude-d-incidence-quebecoise-sur-les-situations-evaluees-en-protection-de-la-jeunesse-1>
- Hélie, S., Tremblay-Hébert, S., Poirier, M.-A., et Esposito, T. (2022). Les trajectoires de placement menant à un milieu de vie permanent pour les enfants placés en milieu substitut. *Revue de psychoéducation*, 51(3), 149–176. <https://doi.org/10.7202/1093883ar>
- Hélie, S., Trocmé, N., Turcotte, D., et Tourigny, M. (2012). *Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de la jeunesse en 2008 (ÉIQ-2008) : Rapport final*. Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/Rapport_EIQ-2008_FINAL_23_nov.pdf
- Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (2024, 21 mai). *Système de santé : pénurie de main-d'œuvre ou exode vers le privé ?* [Communiqué]. <https://iris-recherche.qc.ca/communiques/main-doeuvre-sante-services-sociaux/>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024, 4 janvier). *Estimations et projections de population selon le territoire, le sexe et l'année d'âge, au 1er juillet, 1996 à 2041*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001617/>
- Pac, J., Collyer, S., Berger, L., O'Brien, K., Parker, E., Pecora, P., Rostad, W., Waldfogel, J., et Wimer, C. (2023). The effects of child poverty reductions on child protective services involvement. *Social Service Review*, 97(1), 43–91. <https://doi.org/10.1086/723219>

- Royer, MN., et Noël, V. (2020) Baisse des signalements de la maltraitance en contexte de pandémie : le point de vue d'intervenantes de la DPJ. *Bulletin d'information de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté*, 3(3), 1–9. https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_3_final.pdf
- Royer, MN., Noël, V., Lafortune, D., et Collin-Vézina, D. (2020). La protection de la jeunesse au temps du Coronavirus : Les signalements reçus en contexte de pandémie. *Bulletin d'information de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté*, 3(1), 1–7. https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_1_final.pdf
- Royer, MN., Noël, V., Lafortune, D., et Collin-Vézina, D. (2020). Baisse des signalements de la maltraitance en contexte de pandémie : quelles sont les situations plus spécifiques qui nous échappent ? *Bulletin d'information de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté*, 3(2), 1–7. https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_2_VFF.pdf
- Statistics Canada (2018), NHS Profile, 2011. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=E>
- Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Lavergne, C., Trocmé, N., Hélie, S., Bouchard, C., Chamberland, C., Cloutier, R., Jacob, M., Boucher, J., et Larrivée, M.-C. (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ-1998)*. Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP).
- U.S. Department of Health and Human Services. (2021). *Child Maltreatment 2019. Administration for Children and Families, Administration on Children, Youth and Families, Children's Bureau*. <https://www.acf.hhs.gov/cb/research-data-technology/statistics-research/child-maltreatment>
- U.S. Department of Health and Human Services, Administration on Children, Youth and Families. (2000). *Child Maltreatment 1998: Reports from the States to the National Child Abuse and Neglect Data System*. U.S. Government. https://www.acf.hhs.gov/sites/default/files/documents/cb/child_maltreatment_1998.pdf
- UNICEF Canada. (2023). *Document canadien d'accompagnement du Bilan Innocenti 18 de L'UNICEF – La pauvreté infantile au Canada : finissons-en*. <https://www.unicef.ca/sites/default/files/2023-12/BilanDelUNICEF18documentCanadien.pdf>

